

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 novembre 2008

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 42 929 000 F à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 42 929 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la construction de la Maison de la Paix.

Art. 2 Budget d'investissement

¹Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.06.00.56620000.

²L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la réalisation de la Maison de la Paix pour y loger l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ainsi que les trois centres de sécurité et de la paix soutenus par la confédération (le Centre de politique de sécurité – Genève, le Centre international de déminage humanitaire – Genève et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève).

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2013.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Le bâtiment de la Maison de la Paix accueillera l'Institut de hautes études internationales et du développement (ci-après l'Institut ou IHEID), né du regroupement de l'Institut universitaire des hautes études internationales (HEI) fondé en 1927 et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) fondé en 1961. En effet, la forte concentration à Genève des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, les compétences et les forts potentiels existant dans le domaine des relations internationales sont à la base de la volonté des autorités politiques cantonales et fédérales de créer conjointement une structure académique en études internationales à la hauteur de ces potentiels et visant l'excellence et une renommée mondiale.

Les statuts de la nouvelle « Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement, Genève », placée sous la responsabilité conjointe de la Confédération et du Canton de Genève, ont été approuvés le 16 mai 2007.

L'Institut collabore étroitement avec l'Université de Genève, ainsi qu'avec les hautes écoles suisses et les organisations internationales à Genève et dans le monde.

Dans la convention d'objectifs du nouvel Institut signée le 26 novembre 2007, la Confédération et le Canton donnent mandat à l'Institut de construire le bâtiment « Maison de la Paix ».

La Maison de la Paix a la vocation de devenir la « marque » du nouvel Institut et un pôle d'attraction de la Genève internationale.

De plus, les trois centres de sécurité et de la paix soutenus par la Confédération, plus précisément le département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et le département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à savoir le centre de politique de sécurité-Genève (GCSP), le centre international de déminage humanitaire-Genève (GICHD) et le centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève (DCAF), seront également accueillis en tant que locataires à long terme (premier bail de 12 ans) au sein de la Maison de la Paix.

Ce projet sera financé conjointement par la Confédération, par l'Etat de Genève et par le recours à des fonds de tiers. La répartition du financement est décrite au chapitre 5 du présent projet de loi.

2. L'Institut de hautes écoles internationales et du développement (IHEID)

Situation actuelle

En 1996 déjà, dans le cadre du projet de la place des Nations (loi 7412), l'HEI souhaitait regrouper ses locaux dans deux bâtiments, l'un dédié à l'enseignement, à la recherche et à l'administration, l'autre à la bibliothèque.

En 2002, le Grand Conseil se prononçait favorablement sur un crédit d'études (PL 8909 du 19 novembre 2002 ouvrant un crédit d'étude de 2 308 000 F) en vue de la construction de la Maison de la Paix. Un concours international d'architecture a été organisé en 2002-2003.

L'évolution du contexte académique et la réunion des deux institutions (HEI et IUED) ont conduit à un redimensionnement du projet initial et à l'abandon définitif, en 2005, du projet lauréat issu du concours d'architecture de 2002-2003.

Cependant les raisons qui avaient motivé la construction d'un bâtiment place des Nations, puis au chemin Eugène-Rigot, sont plus que jamais d'actualité :

- actuellement les activités sont dispersées sur une demi-douzaine de sites, ce qui diminue l'intensité des contacts et entrave fortement le travail interdisciplinaire qui est la vocation de l'Institut. La Maison de la Paix permettra de regrouper ces sites pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité;
- les locaux actuellement utilisés, de par leur exigüité et avec des salles de cours totalement encombrées, ne correspondent pas aux standards actuels. Ces éléments péjorent fortement le bon déroulement des activités de l'Institut. Le besoin d'espaces adaptés est rendu encore plus pressant par la récente réunion des deux institutions.

Provisoirement, la bibliothèque de l'Institut a trouvé refuge dans un bâtiment situé à La Voie-Creuse, libérant ainsi les locaux qu'elle occupait à l'OMC. En restituant ces locaux, l'Institut a permis finalement de remplir un des engagements de l'Accord de Siège pris par les autorités cantonales et fédérales auprès de l'OMC.

Toutefois, cette situation transitoire représente une charge financière importante pour l'Etat de Genève, car le loyer annuel versé pour loger la bibliothèque se monte à 936 000 F.

Situation future

Le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat de Genève ont décidé au printemps 2006 (cf. annexes 2 et 3) que la Confédération mettra une subvention de 30 millions de francs (hors renchérissement) à la disposition de la nouvelle institution (IHEID); la subvention cantonale se montera, quant à elle, à 37 millions (hors renchérissement, cf. annexe 4). Le solde nécessaire fera l'objet d'un emprunt. Ce dernier sera amorti grâce aux locations versées par les trois centres de la Confédération à hauteur maximum de 2,9 millions de francs par an.

En tant que propriétaire du futur bâtiment, l'Institut assurera la maîtrise d'ouvrage; les centres et les institutions partenaires seront au bénéfice d'un contrat de location.

La construction de la Maison de la Paix permettra à l'Institut d'offrir aux étudiants et enseignants, qui viennent de plus d'une centaine de pays, des espaces adéquats répondant ainsi aux attentes définies par le Canton et la Confédération.

L'Institut, doté des infrastructures nécessaires, pourra répondre aux besoins en matière de formation et de recherche, mieux prendre en considération les évolutions et les défis face à une très forte compétition internationale, augmenter son offre académique et développer des enseignements et programmes de recherche avec plus de flexibilité en fonction des enjeux d'actualité dans les relations internationales.

La réunion sous un même toit d'une institution académique d'envergure mondiale, des trois centres soutenus par la Confédération (sécurité, déminage, contrôle des forces armées) et, selon les disponibilités, de quelques institutions partenaires, dégagera des synergies et créera une «masse critique».

Le Campus de la paix au sein du quartier des organisations internationales deviendra le centre de gravité de l'institution. Cette situation facilitera sa mission ainsi que les interactions avec la Genève internationale qui sont une priorité de l'IHEID. L'immersion au sein de ce quartier intensifiera les interactions et la coopération.

Le projet de Maison de la Paix contribuera à renforcer Genève dans sa vocation de pôle mondial des relations internationales et du développement et de conforter sa compétitivité dans ce domaine. La Suisse et Genève permettront le développement d'une interface unique en Europe, entre théorie et pratique, des relations internationales et verront leur rôle traditionnel de lieu d'expertise dans le domaine des relations internationales et du développement renforcé, de même que la communauté internationale pourra profiter des activités de recherche et de formations développées dans la Maison de la Paix.

Description de l'Institut des hautes études internationales et du développement

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) est issu de l'intégration de deux instituts de grande tradition, l'HEI et l'IUED.

Depuis sa création en 1927, l'Institut universitaire des hautes études internationales a formé des milliers d'étudiants des cinq continents en tant qu'institution autonome destinée à fournir aux étudiants de tous les pays, les moyens d'entreprendre et de poursuivre des études internationales, notamment de nature historique, juridique, économique, politique et sociale, l'enseignement et la recherche s'inscrivant dans une perspective interdisciplinaire et transversale. L'Institut universitaire d'études du développement, fondé en 1961, a acquis une réputation grâce à une approche interdisciplinaire de la formation, de la recherche conceptuelle et appliquée en matière de développement.

Le nouvel Institut reprend ces activités et répond aux objectifs suivants :

- Institution universitaire unique en son genre en Europe et capable de s'affirmer sur la scène mondiale, l'Institut bénéficie des compétences de la Genève internationale, riche d'une tradition de l'équilibre et d'une culture de la paix.
- Elle est une institution universitaire offrant des programmes d'études (master et doctorat) ainsi que de la formation continue et de l'expertise dans le champ des relations internationales et du développement. L'Institut a pour ambition d'analyser les grands enjeux du monde contemporain avec rigueur et indépendance, dans le souci de promouvoir la coopération internationale et d'apporter une contribution académique au développement de sociétés moins favorisées.

- L'Institut est ouvert aux étudiants, professeurs et chercheurs de tous pays. Il donne à ses étudiants les moyens de faire des études avancées bilingues (français-anglais), de nature interdisciplinaire et disciplinaire, qui les doteront de compétences de haut niveau et leur permettront de jouer un rôle décisif en faveur de la paix et du développement.
- Il offre un enseignement en droit international, économie internationale, histoire et politique internationales, en sciences politiques et en études du développement à des étudiants admis sur dossier. Ils peuvent y obtenir un master interdisciplinaire en affaires internationales, un master et un doctorat disciplinaire en études internationales, un master et un doctorat en études du développement et dans le cadre de programmes créés conjointement avec l'Université de Genève un master en droit international humanitaire, un master en action humanitaire et un master en études asiatiques.
- Le nouvel Institut compte actuellement quelque 500 étudiants au niveau master et 300 au niveau doctorat.
- Il combine l'enseignement et la recherche universitaires avec une offre d'expertise et de formation continue qui vise à répondre de manière flexible aux besoins des acteurs internationaux publics et privés. Grâce à son ancrage à Genève, l'Institut cherche l'interaction avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de milieux diplomatiques présents sur place. Il assume ainsi la fonction d'un forum de rencontres et de réflexion prospective au service de la communauté internationale, mais aussi de la diplomatie suisse.
- En permettant aux entreprises de trouver sur le marché des collaborateurs bien formés dans le domaine élargi des relations internationales, l'Institut contribue directement à l'attractivité de la place genevoise.
- L'Institut est l'animateur du «Réseau suisse pour les études internationales avec l'Université de Genève» et d'autres partenaires académiques suisses (actuellement l'Université de Berne, l'Université de Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich). Par ailleurs, il entretient des partenariats et des réseaux d'échanges internationaux. L'Institut contribue au rayonnement de la Suisse et de la Genève internationale.

Concurrence

L'Institut doit prendre en compte la concurrence de plus en plus vive, notamment des Etats-Unis où plusieurs institutions s'inscrivent comme ses concurrents les plus directs. En Europe également, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, notamment, proposent des enseignements de qualité.

Certes de taille restreinte (environ 1000 étudiants en 2008) par comparaison à ses concurrents (Sciences Po à Paris, London School of Economics and Political Science ou la Kennedy School de Harvard University), l'Institut a un grand atout : ailleurs, les chercheurs en matière d'études internationales et du développement sont répartis sur nombre de facultés, sans grandes synergies. La force de l'Institut est de réunir les chercheurs et de leur permettre de travailler de façon interdisciplinaire. De surcroît, les études sont concentrées au niveau du master et du doctorat. Elles s'appuient sur des enseignants de qualité (une vingtaine de professeurs seront à engager dans les quatre prochaines années.)

L'IHEID doit donc créer les conditions qui lui permettront de répondre à cette concurrence et de lancer notamment de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche à la pointe des études internationales et du développement. L'Institut peut, notamment dans des domaines favorisés par le contexte de la Genève internationale ou par la tradition de certaines activités et compétences de la place, devenir un des pôles de référence mondiale : droit humanitaire, économie et finances mondiales, commerce international, développement durable et sécurité humaine.

La création de la Maison de la Paix permettra de maintenir et de développer un enseignement et une recherche de haut niveau à Genève, renforçant ainsi le rôle de la Genève internationale et de la Suisse sur la scène mondiale. Avec ce projet, il s'agit pour la Suisse, dans un environnement de plus en plus compétitif, de conserver sa place de « Nation de la Paix », de renforcer la Genève internationale et de lui permettre de jouer pleinement son rôle d'expertise académique en matière de relations internationales et de développement.

Développement futur

L'évolution des relations internationales a mis en évidence l'intérêt et l'importance des études dans ce domaine. Pour l'Institut, cela se traduit par une augmentation constante du nombre de candidatures pour suivre ses programmes de formations dans un contexte de renforcement des activités de la Genève internationale.

Actuellement, près d'un millier d'étudiants sont accueillis par l'Institut. Le programme des locaux de la future construction (cf. annexe 5) correspond à un effectif de quelque 1200 étudiants à l'horizon 2012. De même, si 120 chercheurs travaillent aujourd'hui à l'Institut, leur nombre pourrait être porté à 150 ces prochaines années.

Dans le contexte actuel, caractérisé par une intensification des interactions entre les pays et par une interdépendance de plus en plus étroite des politiques dans toutes les activités humaines, les relations internationales sont au cœur de processus cruciaux pour le développement des Etats et l'avenir de la planète. Les études internationales intéressent non seulement les Etats, mais également les citoyens et les entreprises, dans les domaines économiques, financiers, environnementaux, de la santé, de la sécurité et des droits humains. Le développement du système multilatéral, la diffusion de normes internationales, la nécessité de prévenir une dégradation irréversible de l'environnement, le développement des flux financiers et commerciaux et les enjeux de sécurité dans un monde où les distances se réduisent, tout concourt à faire exploser les besoins et la demande en matière de formation, de recherche et d'expertise dans le domaine des relations internationales et du développement.

Implications de la Confédération et du canton de Genève

Depuis leurs créations, le Canton et la Confédération ont toujours soutenu l'HEI et l'IUED. La Confédération de concert avec le canton de Genève ont décidé la création de l'IHEID.

La partie des locaux attribués à l'IHEID, dans la Maison de la Paix, donnera lieu à une demande de subvention d'investissement au sens de l'article 18 de la loi sur l'aide aux universités et la coopération des hautes écoles (ci-après LAU), du 8 octobre 1999.

Celle-ci sera acquise à l'IHEID en sa qualité d'Institut ayant droit aux subventions en vertu de l'article 11 de la LAU.

2.1 Les trois centres de la Confédération

L'institut est un partenaire important pour de nombreuses institutions actives dans le domaine des relations internationales et de la promotion de la paix. Réunir ces institutions sous un toit commun facilitera les synergies et la collaboration.

Ainsi la Maison de la Paix accueillera les trois centres soutenus par la Confédération, à savoir :

- le Centre de politique de sécurité - Genève (GCSP),
- le Centre international de déminage humanitaire - Genève (GICHD),
- le Centre pour le contrôle démocratique - Genève (DCAF).

Ces derniers sont, chacun dans leur domaine respectif, devenus des références mondiales.

Ces centres et d'autres partenaires, dont les offres en matière de sécurité et de promotion de la paix sont complémentaires, verront leur efficacité et leur rayonnement renforcés en travaillant sur un même site.

Avec la réalisation de la Maison de la Paix, ces trois centres verront se stabiliser leur situation immobilière et disposeront d'infrastructures appropriées. Aujourd'hui, deux d'entre eux (GCSP et GICHD) louent des locaux à titre provisoire dans le bâtiment de l'OMM et le troisième (DCAF) a trouvé, sur le marché, des locaux à la rue de Chantepoulet.

Le Centre de politique de sécurité (GCSP) est une fondation internationale créée en 1995 à l'initiative de la Confédération suisse dans le but de «promouvoir la consolidation et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité».

La mission principale du GCSP consiste à dispenser une formation de haut niveau en matière de politique internationale de paix et de sécurité à l'intention de diplomates, officiers militaires et fonctionnaires en milieu de carrière œuvrant au sein des ministères des affaires étrangères et de la défense, ainsi que des organisations internationales. Le GCSP organise par ailleurs de multiples conférences, ateliers et discussions visant à promouvoir le dialogue dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Centre international de déminage humanitaire (GICHD) fondé en 1998 à l'initiative de la Confédération, a pour mission de travailler à l'élimination des mines anti-personnelles.

A cet effet le GICHD procure une assistance opérationnelle, développe et dissémine les moyens d'information relatifs aux mines, améliore la qualité de la gestion et les standards, soutient les instruments de droit international dans le but d'accroître les performances dans les activités de déminage humanitaire.

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) est une fondation internationale. Son conseil est constitué de 49 gouvernements.

Créé en 2000 à l'initiative du gouvernement suisse, il a pour mission d'encourager les Etats et la société civile dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer le contrôle démocratique et civil sur les forces armées et sur les forces de sécurité, ainsi que pour promouvoir une réforme du secteur de la sécurité conforme aux normes démocratiques.

Il recueille l'information et entreprend des recherches pour identifier les problèmes, rassemble l'expérience accumulée sur le terrain afin de proposer les meilleures pratiques dans le domaine de la gouvernance démocratique et de la réforme du secteur de la sécurité.

Il fournit des avis compétents et adaptés, et apporte son soutien sur le terrain à toutes les parties intéressées, notamment aux gouvernements, aux parlements, aux organisations internationales et non gouvernementales ainsi qu'aux milieux universitaires.

2.2 Autres partenaires

Enfin, dans la mesure des surfaces disponibles, d'autres petits partenaires pourraient également être accueillis au sein de la Maison de la Paix.

Le Réseau suisse pour les études internationales (ex. RUIG) notamment sera hébergé dans la Maison de la Paix.

3. Etude de faisabilité, concours d'architecture et construction

L'étude de faisabilité réalisée pour le premier concours d'architecture avait mis en évidence la bonne capacité du site à accueillir le programme demandé et avait présenté une grande variété d'alternatives. L'emplacement se révèle stratégique dans les projets d'aménagements concernant le triangle délimité par les avenues de France et de la Paix, d'une part, et par les voies CFF, d'autre part.

La Maison de la Paix serait alors l'articulation de la liaison entre le collège Sismondi, la campagne Rigot et les sites de Sécheron, puis les rives du lac.

3.1 Concours international d'architecture

Comme déjà évoqué au chapitre 2, le projet lauréat, issu du concours d'architecture de 2002-2003, a été abandonné définitivement en 2005. Pour faire suite à cet abandon, l'Etat de Genève, organisateur du concours, a pris toutes les dispositions en accord avec le règlement SIA 142 et a notamment dédommagé le lauréat.

La fusion entre l'Institut HEI et l'Institut IUED ayant été décidée, une nouvelle étude a du être entreprise en 2006, aboutissant aux bases du concours actuel. Il a été décidé en outre que la maîtrise d'ouvrage serait désormais assumée par la nouvel Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

Un concours international d'architecture à deux degrés a été lancé au début janvier 2008. Il se déroule en procédure ouverte, en conformité avec le règlement SIA 142, édition 1998 et est régi par les dispositions de l'accord OMC sur les marchés publics, par la loi genevoise sur les marchés publics et son règlement L 6 05.01.

Le 1^{er} degré du concours a permis au jury de sélectionner six projets, appelés à être développés au 2^{ème} degré.

Le choix final est attendu pour l'automne 2008.

Concept énergétique et développement durable

Dans le cadre du concours d'architecture, les concurrents doivent intégrer dans leur projet les éléments relatifs au concept énergétique et au développement durable. Compte tenu de l'importance des investissements et des impacts que le bâtiment est amené à susciter, les secteurs d'activités liés au bâtiment et à sa construction sont appelés à apporter une contribution importante au développement durable par une démarche appropriée et soucieuse des besoins et du site, en référence à la recommandation SIA 112/1 relative à la construction durable et aux dispositions de la loi genevoise sur l'énergie et de son règlement d'application (L 2 30 et L 2 30.01).

En ce qui concerne le concept énergétique, le maître de l'ouvrage porte une attention particulière à la mise en place d'un concept global prenant en compte les différentes stratégies à concilier dans le bâtiment en vue d'assurer le confort et l'efficacité énergétique.

Il a informé les concurrents que SIG met en œuvre le projet hydrothermique « Genève Lac Nations » (GLN) dans les quartiers de Sécheron et des Nations. Le but de ce réseau (dont une branche passera par le chemin Rigot) est d'approvisionner en eau du lac Léman, pour le rafraîchissement et le chauffage, les bâtiments existants et à construire dans le périmètre susmentionné.

3.2 Le programme des locaux

Le programme des locaux est décrit dans l'annexe n° 5.

Il se compose de trois parties distinctes :

| | Désignation/locaux | Surface nette (m ²) |
|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| 1 | Locaux IHEID | 12'005 |
| 2 | Locaux des 3 centres de sécurité | 6'804 |
| 3 | Parking souterrain de 100 places | 2'500 |
| Total surfaces nettes | | 21'309 |

Le programme de l'Institut s'articule sur un « espace académique », qui englobe en un seul ensemble cohérent, la bibliothèque, l'aula, les salles de cours et le restaurant-caféteria. Cet élément central doit devenir le cœur de la Maison de la Paix.

La bibliothèque de l'IHEID est spécialisée dans l'étude des relations internationales et du développement. Ses collections sont uniques en Suisse et intéressent des chercheurs du monde entier. À ce titre, la bibliothèque est un instrument de travail essentiel à la recherche. Elle s'adresse en particulier aux étudiants et enseignants de l'IHEID et de l'Université de Genève ainsi qu'aux experts. Elle est également ouverte au public intéressé.

L'IHEID accueille aujourd'hui quelque 1000 étudiants, près de 290 enseignants et chercheurs et quelques 126 collaborateurs administratifs. Compte tenu de l'évolution de l'environnement académique, l'Institut prévoit d'accueillir à l'horizon 2012 environ 1 200 élèves, 360 enseignants et chercheurs et 150 collaborateurs administratifs.

La villa Barton, site historique et vitrine de l'IHEID, continuera à accueillir des séminaires et abritera des programmes spéciaux de formation et de recherches.

Dans le même temps, l'IHEID développera une réflexion dans la perspective d'un campus, qui puisse concurrencer les infrastructures des institutions analogues à travers le monde.

4. Terrains

Les terrains mis à disposition pour la réalisation de la Maison de la Paix sont les parcelles suivantes (cf. annexe 1) :

- n° 2120, propriété de l'Etat de Genève, d'une surface de 1 727 m² sise à l'angle de l'avenue de France et du chemin Rigot ;
- n° 2096, propriété des chemins de fer fédéraux, d'une surface de 8242 m² longeant le chemin Rigot jusqu'à l'avenue de la Paix.

L'Institut et les CFF ont conclu un accord de principe sur la cession de la parcelle pour un montant défini (cf. point 5.1.1). Elle sera libérée de tous ses occupants et activités et mise à disposition de l'Institut en 2009.

La parcelle propriété de l'Etat de Genève est actuellement occupée par quatre pavillons de type «portakabin». Ils accueillent des requérants d'asile. Ces pavillons seront libérés avant le début des travaux à l'échéance du bail de location au printemps 2010. L'Etat de Genève a répondu favorablement à la demande d'acquisition de cette parcelle par l'IHEID et les démarches liées à cette vente/acquisition sont en préparation.

5. Estimation des coûts et plan de financement

5.1 Estimation des coûts

L'estimation des coûts de la construction se définit de la manière suivante:

| | | |
|-------|--|----------------------|
| 5.1.1 | <i>Acquisition des terrains</i> | Montants TTC |
| | Acquisition terrain CFF | 17 000 000 F |
| | Acquisition terrain Etat de Genève | 3 000 000 F |
| 5.1.2 | <i>Construction (cf. annexe 6)</i> | |
| | Bâtiment CFC 1 à 5 (hors parking) | 91 700 000 F |
| | Parking souterrain CFC 1 à 5 (100 places) | 5 000 000 F |
| 5.1.3 | <i>Réserve pour renchérissement</i> | |
| | Renchérissement, période de juin 2006 à mai 2013 (cf. annexes 7, 8 et 9) | 14 829 000 F |
| 5.1.4 | <i>Équipements</i> | |
| | Équipements CFC 9 bibliothèque | 3 500 000 F |
| | Équipements CFC 9 IHEID (sans les centres) | 2 900 000 F |
| | Total | 137 929 000 F |

5.2 Financement

Le financement est assuré par les apports suivants:

| | | |
|-------|---|----------------------|
| 5.2.1 | <i>Etat de Genève</i> | Montants TTC |
| | Subvention (y.c. renchérissement, cf. annexes 10, 11 et 12) | 42 929 000 F |
| 5.2.2 | <i>Confédération</i> | |
| | Subvention (y.c. renchérissement, cf. annexe 13) | 34 550 000 F |
| 5.2.3 | <i>IHEID</i> | |
| | Fonds privés | 60 450 000 F |
| | Total | 137 929 000 F |

Le budget d'exploitation est assuré par l'IHEID à travers l'augmentation des subventions, couvrant ainsi les coûts annuels supplémentaires liés au nouveau bâtiment.

5.3 Apport de fonds privés

L'Institut de hautes études internationales et du développement réunit les fonds privés nécessaires. D'une part, grâce aux locations versées par les trois centres de la Confédération, à hauteur maximum de 2,9 millions de francs par an (premier bail de 12 ans), et, d'autre part, avec le recours à l'emprunt hypothécaire complémentaire et subsidiairement par la récolte de dons.

6. Délais

Les travaux devraient débuter au printemps 2010 pour s'achever au printemps 2013.

7. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

La subvention d'investissement est échelonnée comme suit dans le budget des investissements:

| | |
|--------------|---------------------|
| 2009 | 2 500 000 F |
| 2010 | 17 000 000 F |
| 2011 | 10 000 000 F |
| 2012 | 10 000 000 F |
| 2013 | 3 429 000 F |
| Total | 42 929 000 F |

Ce plan de décaissement a été élaboré en fonction des informations actuellement à disposition et reste indicatif, eu égard notamment à la difficulté de prévoir de manière plus précise, le déroulement des études et le démarrage des travaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Plan de situation et répartition foncière*
- 5) *Décision du Conseil Fédéral du 17 mai 2006*
- 6) *Communiqué de presse du 2 juin 2006*
- 7) *Lettre du Conseil d'Etat du 6 février 2008, concernant l'indexation de la subvention*
- 8) *Programme des surfaces*
- 9) *Estimation de l'investissement*
- 10) *Calcul du renchérissement global du projet période 2006-2007*
- 11) *Calcul du renchérissement global du projet période 2007-2008*
- 12) *Calcul du renchérissement global du projet période 2008-2013*
- 13) *Calcul du renchérissement part de l'Etat de Genève période 2006-2007*
- 14) *Calcul du renchérissement part de l'Etat de Genève période 2007-2008*
- 15) *Calcul du renchérissement part de l'Etat de Genève période 2008-2013*
- 16) *Estimation de la subvention fédérale*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

- Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 42 929 000 F à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix

- Rubrique concernée :

05.04.06.00 56620000

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

| (en millions de francs) | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Résultat récurrent |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Charges en personnel [30] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépenses générales [31] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges financières [32+33] | 0.08 | 0.63 | 0.96 | 1.28 | 1.93 | 2.47 | 2.47 | 2.47 |
| Charges particulières [30 à 36] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Octroi de subvention ou prestations [36] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des charges de fonctionnement | 0.08 | 0.63 | 0.96 | 1.28 | 1.93 | 2.47 | 2.47 | 2.47 |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres revenus [42] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des revenus de fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net de fonctionnement | 0.08 | 0.63 | 0.96 | 1.28 | 1.93 | 2.47 | 2.47 | 2.47 |

- Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, est inscrit au budget d'investissement dès 2009 par amendement budgétaire au PB2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2010, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

- Annexes au projet de loi :

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11 Novembre 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

2. Approbation / Avis du département des finances

Selon les informations transmises par DIP, ce projet de loi n'aura pas d'impacts sur l'indemnité de fonctionnement.

Genève, le : 11 Novembre 2008

Visa du département des finances : Marc Gionta

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés 25.08.08.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 42 929 000 F à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix

Projet présenté par le DCTI

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | TOTAL |
|---------------------------------------|---------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| Investissement brut | 2'500'000 | 17'000'000 | 10'000'000 | 10'000'000 | 3'429'000 | 0 | 0 | 42'929'000 |
| - Recette d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement net | 2'500'000 | 17'000'000 | 10'000'000 | 10'000'000 | 3'429'000 | 0 | 0 | 42'929'000 |
| Bâtiment - Subvention accordée/resque | 2'500'000 | 17'000'000 | 10'000'000 | 10'000'000 | 3'429'000 | 0 | 0 | 42'929'000 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL des charges financières | 81'250 | 633'750 | 958'750 | 1'283'750 | 1'931'805 | 2'468'418 | 2'468'418 | 2'468'418 |
| Intérêts | 81'250 | 633'750 | 958'750 | 1'283'750 | 1'395'193 | 1'395'193 | 1'395'193 | 1'395'193 |
| Amortissements | 0 | 0 | 0 | 0 | 536'613 | 1'073'225 | 1'073'225 | 1'073'225 |
| | | | | | | | | charges financières récurrentes |


Signature du responsable financier : 
 Date : 11/01/05

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

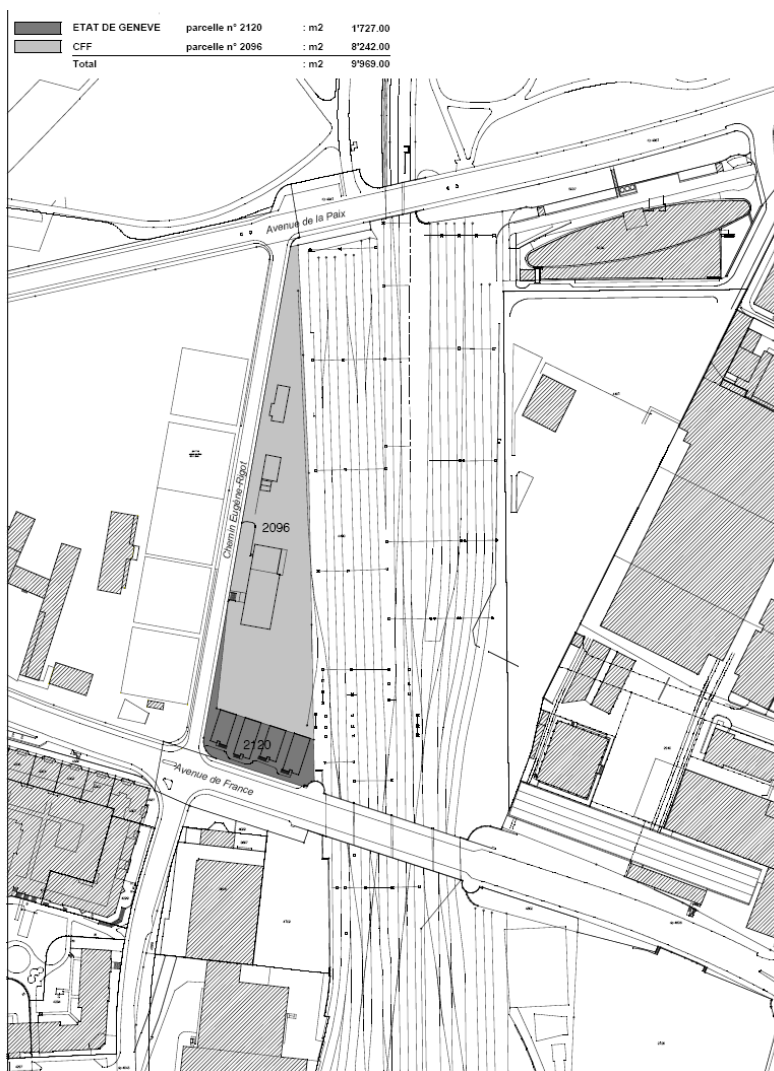
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 42 929 000 F à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix

Projet présenté par le DCTI

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Résultat récurrent |
|---|---------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| TOTAL des charges de fonctionnement induites | 81'250 | 633'750 | 958'750 | 1'283'750 | 1'931'805 | 2'468'418 | 2'468'418 | 2'468'418 |
| Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges de bâtiment (loyers (lieu, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) | 81'250 | 633'750 | 958'750 | 1'283'750 | 1'931'805 | 2'468'418 | 2'468'418 | 2'468'418 |
| Amortissements (report tableau) | 0 | 0 | 0 | 0 | 1'385'193 | 1'385'193 | 1'385'193 | 1'385'193 |
| Charges particulières [30 à 36] | 0 | 0 | 0 | 0 | 536'613 | 1'073'225 | 1'073'225 | 1'073'225 |
| Perte comptable [390] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provision [338] (préciser le nature) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ocrotti de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des lieux, prestation en nature) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL des revenus de fonctionnement induits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus) | 81'250 | 633'750 | 958'750 | 1'283'750 | 1'931'805 | 2'468'418 | 2'468'418 | 2'468'418 |
| Remarques : Une économie de F 936'000 - sera réalisée. Elle correspond au loyer annuel des locaux de la bibliothèque située provisoirement dans le bâtiment de la Voie Creuse qui ne seront plus utilisés. | | | | | | | | |
| Signature du responsable financier :  | | | | | | | | |
| Date : 11/11/08 | | | | | | | | |

ANNEXE 4





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

| | | | |
|------------------------|-------|---------|-------|
| Reg. | | | |
| ad acta | | | |
| SBF / SER 23. MAI 2006 | | | |
| | z. K. | z. Erl. | z. K. |
| DIR | | | BGL |
| STV | ✓ | | BB1 |
| S/K/C | | | UHS |
| F/SP | | | AB1 |
| FN/ZD | | | NFO |
| PERS | | | BFZ |
| BRF | | | MFZ |

Décision du Conseil fédéral du 17 mai 2006

Pôle académique en études internationales et Maison de la Paix, Genève

Vu la proposition du DFI, du DFAE et du DDPS du 5 mai 2006

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

- Le Conseil fédéral donne mandat au DFI (chef de file), au DFAE et au DDPS de mettre en œuvre le projet de Pôle académique en études internationales et de Maison de la Paix à Genève selon le plan élaboré.
- Le Conseil fédéral, sous réserve de l'approbation définitive des projets élaborés selon le point 1 et des décisions financières y relatives, prévoit les dispositions suivantes :
 - Le montant de 30 millions de francs (crédit maximal) nécessaire à la mise en œuvre du projet de Maison de la Paix sur le site de l'Av. E. Rigot, Genève, sera ouvert dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (message FRI 2008) sous la rubrique des contributions aux investissements.
 - Un montant de 20 millions de francs sera réservé en faveur de HEID durant la période 2008-2011 dans le cadre du message FRI 2008, pris d'entente avec la Conférence universitaire suisse (CUS) sur les contributions liées à des projets. Ce montant complètera le financement de base octroyé au titre des contributions forfaitaires selon les articles 17 LAU et 11 OAU. Cette décision se fait sous réserve de la reconnaissance du droit aux subventions de HEID suivant les procédures existantes.
 - Une enveloppe de 8 millions de francs sera réservée en faveur de HEID au budget et au plan financier de la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour financer de nouveaux mandats et achats de prestations durant la période 2008-2011, sans demande de crédit supplémentaire (compensation interne).
 - Le DDPS paiera un loyer annuel de 2.9 millions de francs au maximum pour l'hébergement des trois Centres du DFAE/DDPS (Centre de politique de sécurité; Centre pour le contrôle démocratique des forces armées; Centre international de déminage humanitaire) et des institutions partenaires dans la future Maison de la Paix.
- Les financements selon le point 2 let a et b sont prévus dans le cadre des crédits ordinaires demandés dans le message FRI 2008 avec pour base légale la loi sur l'aide aux universités (LAU).



4. Le crédit d'engagement de 10 millions de francs pour l'achat de la parcelle Av. E. Rigot, octroyé dans le cadre du message immobilier militaire 2004 (projet 400.668, AF du 17 décembre 2003) ainsi que le crédit d'engagement de 2 millions de francs pour une contribution unique en faveur d'une bibliothèque du Centre de politique de sécurité, octroyé dans le cadre du programme des constructions militaires 1998 (projet 98.017.607, AF du 5 octobre 1999) ne seront pas utilisés.
5. D'entente avec le Conseil d'Etat genevois, le Conseil fédéral manifeste son intention de désigner Monsieur Roger de Weck à la présidence de la Fondation pour les hautes études internationales et du développement (HEID) à Genève qui doit être créée d'ici le début 2007.

Pour extrait conforme:

R. Weck

| Protokollauszug an: | | | | |
|---|------|-----------|------|-------|
| X ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage | | | | |
| z.V. | z.K. | Dep. | Anz. | Akten |
| X | | EDA | 5 | |
| X | | EDI | 5 | |
| | X | EJPD | 2 | |
| X | | VBS | 5 | |
| | X | EPD | 2 | |
| | X | EVD | 2 | |
| | X | UVEK | 2 | |
| | | BK | | |
| | X | EFK | 2 | |
| | X | Fin. Del. | 2 | |



SCHWEIZERISCHE
EIDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIONE SVIZZERA
CONFEDERAZIUN SVIZRA

RÉPUBLIQUE
ET CANTON DE
GENÈVE



Communiqué de presse

Le 2 juin 2006

Le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois présentent la nouvelle institution (IHEID) moteur du Pôle académique en études internationales

Une nouvelle "Fondation pour les hautes études internationales et du développement" à Genève, créée et placée sous la responsabilité conjointe de la Confédération et du Canton de Genève, verra le jour au début 2007. Elle gèrera l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), qui sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2008 et remplacera les actuelles fondations HEI et IUED. Dans le cadre du pôle, elle collaborera étroitement avec l'université de Genève, ainsi qu'avec les Hautes écoles suisses et les organisations internationales.

Les partenaires académiques (HEI, IUED, Université de Genève) ont signé le 7 février dernier avec les représentants des autorités un protocole de mise en œuvre de la déclaration d'intention du 7 avril 2005. Cet accord a ensuite été ratifié par les Conseils de fondations de HEI et de l'IUED les 3 et 6 mars 2006 respectivement. Sur cette base, une proposition a été préparée à l'attention du Conseil fédéral.

Dans sa séance du 17 mai 2006, le Conseil fédéral a donné mandat au Département fédéral de l'intérieur, au Département fédéral des affaires étrangères et au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de mettre en œuvre le projet de Pôle académique en études internationales et de Maison de la Paix à Genève selon le plan qui a été élaboré. La décision du Conseil fédéral a été étroitement coordonnée avec les autorités genevoises.

Le président du Conseil de fondation de IHEID sera Monsieur Roger de Weck. La vice-présidence reviendra à une personnalité connaissant bien les questions du développement. Les Professeurs Philippe Burrin et Michel Carton ont accepté de devenir respectivement directeur et vice-directeur de IHEID.

L'adoption des statuts et la nomination du premier Conseil de fondation de IHEID feront l'objet d'une décision du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat genevois à la fin 2006. Une délégation des deux Conseils de fondation actuels (HEI et IUED) proposera les bases juridiques de la nouvelle institution, elle sera conseillée par le Professeur Francis Waldvogel.

Le Conseil fédéral a également prévu les ressources qui, du côté fédéral, permettront de construire la Maison de la Paix. Ce nouveau bâtiment, dont le terrain sera vendu par les CFF à IHEID, est situé dans le quartier des organisations internationales. Il regroupera une grande partie de IHEID ainsi que les trois Centres genevois relevant des Départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense (Centre de politique de sécurité; Centre pour le contrôle démocratique des forces armées; Centre international de déminage humanitaire).

Département fédéral de l'intérieur
Berne

Département de l'instruction publique
Genève

Contacts:

- M. Jean-Marc Crevoisier, chef de la communication, Département fédéral de l'intérieur, tél. 031 / 322 80 16
- M. Gilles Grin, conseiller scientifique, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, tél. 031 / 323 59 85
- M. Eric Baier, secrétaire adjoint, Département de l'instruction publique, tél. 022 / 327 24 02



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

01361-2008

Genève, le 6 février 2008

Le Conseil d'Etat

1361 - 2008

Monsieur Mauro Dell'Ambrogio
Secrétaire d'Etat
Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la
recherche SER
Hallwylstrasse 4
3003 Berne

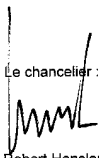
Concerne : Maison de la Paix, indexation des crédits

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Votre courrier du 18 octobre 2007 concernant l'objet susmentionné a retenu notre meilleure attention.

Comme vous l'avez suggéré, nous vous confirmons que le canton de Genève adoptera la même attitude que la Confédération en matière d'indexation du coût de construction, tout en se basant sur sa contribution qui se monte à 37 millions de francs, comme définie en date du 17 mai 2006.

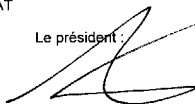
Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'expression de nos meilleurs sentiments.



Le chancelier :

Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT



Le président :

Laurent Moutinot

Copie à : M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP

| MAISON DE LA PAIX -PROGRAMME DES SURFACES | | | |
|---|----------|---------------|--------------|
| Le programme est défini par secteurs d'activités et par type d'espace suivant leur fonctionnalité. Les surfaces utiles suivantes ne comprennent pas les surfaces de circulation, de dégagement, de sanitaires et de construction. | | | |
| Désignation / Locaux | Quantité | Surface nette | Total |
| ESPACE ACADEMIQUE IHEID | | | 6'882 |
| Bibliothèque | | | 4'001 |
| Secteur public | | | 3'021 |
| Accueil, prêts, renseignements | 1 | 250 | 250 |
| Espace collections (12'600 ml) | 1 | 1'600 | 1'600 |
| Espace lecture (245 pl) | 1 | 988 | 988 |
| Salles projection vidéo | 1 | 20 | 20 |
| Salles de groupes | 3 | 16 | 48 |
| Local reproduction | 1 | 15 | 15 |
| Salle informatique PC | 1 | 100 | 100 |
| Secteur bibliothécaires | | | 430 |
| Bureaux 2 pers. | 10 | 20 | 200 |
| Bureaux 4 pers. | 3 | 40 | 120 |
| Atelier | 1 | 40 | 40 |
| Salle de réunion | 1 | 40 | 40 |
| Dépôts polyvalents | 1 | 30 | 30 |
| Magasins | | | 550 |
| Dépôts Compactus sous-sol (3'000 ml) | 1 | 550 | 550 |
| Aula | | | 600 |
| auditoire 400 places | 1 | 600 | 600 |
| Salles de cours | | | 1'501 |
| salles 150 personnes | 1 | 210 | 210 |
| salles 100 personnes | 2 | 145 | 290 |
| salles 60 personnes | 4 | 105 | 420 |
| salles 40 personnes | 7 | 83 | 581 |
| Restaurant / cafétéria | | | 780 |
| Cafétéria (env. 300 places) | 1 | 600 | 600 |
| Locaux de services et stockage | 1 | 180 | 180 |
| LOCAUX ADMINISTRATIFS IHEID | | | 5'123 |
| Locaux du personnel académique | | | 3'016 |
| Bureaux professeurs 1 pers. | 36 | 20 | 720 |
| Bureaux autres enseignants 1, 2 personnes | 24 | 20 | 480 |
| Bureaux assistants 2 pers. | 32 | 16 | 512 |
| Bureaux académiques 1 pers. | 13 | 20 | 260 |
| Bureaux académiques 2 pers. | 24 | 16 | 384 |
| Salles de réunion 20 pers. | 2 | 60 | 120 |
| Salles ressources 10 pers. | 2 | 30 | 60 |
| Bureaux professeurs 1 pers. | 12 | 20 | 240 |
| Bureaux assistants 2 pers. | 15 | 16 | 240 |
| Locaux du personnel administratif et fonctionnement | | | 2'107 |
| Direction | | | 330 |
| Direction et secrétariat général | 5 | 30 | 150 |
| Secrétariat de direction (2 pers) | 5 | 30 | 150 |
| Salle de conférence 10 pers. | 1 | 30 | 30 |
| Comptabilité | | | 161 |
| Chef comptable | 1 | 16 | 16 |
| Comptables (2 pers) | 1 | 30 | 30 |

MAISON DE LA PAIX -PROGRAMME DES SURFACES

Le programme est défini par secteurs d'activités et par type d'espace suivant leur fonctionnalité. Les surfaces utiles suivantes ne comprennent pas les surfaces de circulation, de dégagement, de sanitaires et de construction.

| Désignation / Locaux | Quantité | Surface nette | Total |
|--|----------|---------------|--------------|
| Secrétariat des étudiants | 1 | 35 | 35 |
| Secrétariat de programmes (1 pers) | 4 | 20 | 80 |
| Autres services administratifs | | | 576 |
| Ressources humaines (1 pers) | 1 | 20 | 20 |
| Ressources humaines (2 pers) | 1 | 20 | 20 |
| Relations publiques (1 pers) | 1 | 20 | 20 |
| Placement professionnel (1 pers) | 1 | 20 | 20 |
| Relations publiques, communication, web (2 pers) | 15 | 16 | 240 |
| Bureaux (2 pers) | 16 | 16 | 256 |
| Centre informatique | | | 215 |
| Bureau (1 pers) | 1 | 20 | 20 |
| Bureaux (2 pers) | 2 | 20 | 40 |
| Local serveur central | 1 | 30 | 30 |
| Locaux serveurs d'étages (admis 5 niveaux) | 5 | 15 | 75 |
| Locaux photocopies (5 niveaux) | 5 | 10 | 50 |
| Autres locaux | | | 280 |
| Salle de conférence 60 personnes | 1 | 80 | 80 |
| Salle de réception et office attenant (60 personnes) | 1 | 75 | 75 |
| Salle des professeurs | 1 | 50 | 50 |
| Salle de réunion du personnel | 1 | 50 | 50 |
| Bureau association des étudiants | 1 | 25 | 25 |
| Archives et dépôts | | | 545 |
| Dépôts et petits locaux polyvalents | 5 | 15 | 75 |
| Archives | 1 | 145 | 145 |
| Compactus | 1 | 145 | 145 |
| Economat central | 1 | 100 | 100 |
| Manutention et courrier | 1 | 40 | 40 |
| Quai de réception courrier / marchandises | 1 | 40 | 40 |
| LOCAUX DES CENTRES DE LA CONFEDERATION | | | 6'804 |
| GCSP | | | 2'184 |
| Bureau direction | 1 | 40 | 40 |
| Bureaux vice-direction | 3 | 30 | 90 |
| Bureaux | 5 | 25 | 125 |
| Bureaux | 5 | 20 | 100 |
| Bureaux | 19 | 18 | 342 |
| Bureaux Ressources humaines, comptabilité | 7 | 17 | 119 |
| Bureaux assistants | 13 | 20 | 260 |
| Bureaux | 4 | 17 | 68 |
| Bureaux | 2 | 30 | 60 |
| Salles de réunions 12 pers. | 2 | 25 | 50 |
| Salle d'étude 40 pers. | 3 | 120 | 360 |
| Salles de séminaires 20 pers. | 3 | 60 | 180 |
| Salles informatiques 20 pers. | 3 | 60 | 180 |
| Salons | 2 | 30 | 60 |
| Archives | 1 | 40 | 40 |
| Cuisine | 1 | 40 | 40 |
| Bibliothèque | 1 | 70 | 70 |

MAISON DE LA PAIX -PROGRAMME DES SURFACES

Le programme est défini par secteurs d'activités et par type d'espace suivant leur fonctionnalité. Les surfaces utiles suivantes ne comprennent pas les surfaces de circulation, de dégagement, de sanitaires et de construction.

| Désignation / Locaux | Quantité | Surface nette | Total |
|---------------------------------|----------|---------------|--------------|
| GICHD | | | 1'405 |
| Bureau direction | 1 | 40 | 40 |
| Bureaux directeurs | 2 | 30 | 60 |
| Bureaux | 16 | 25 | 400 |
| Bureaux experts | 6 | 30 | 180 |
| Bureaux autres experts | 11 | 25 | 275 |
| Bureaux consultants 2 pers. | 6 | 20 | 120 |
| Bureau consultant | 1 | 15 | 15 |
| Salle de réunion 12 pers. | 1 | 40 | 40 |
| Salle de cours 18 pers. | 1 | 35 | 35 |
| Salle de publication | 1 | 40 | 40 |
| Salle de lecture | 1 | 30 | 30 |
| Salle de documentation | 1 | 40 | 40 |
| Archives | 1 | 30 | 30 |
| Matériel, dépôt, économat | 4 | 20 | 80 |
| Cuisine | 1 | 20 | 20 |
| DCAF | | | 1'865 |
| Bureau direction | 1 | 40 | 40 |
| Bureaux directeurs | 5 | 30 | 150 |
| Bureaux secrétaires | 5 | 15 | 75 |
| Bureaux 1 pers. | 18 | 20 | 360 |
| Bureaux 3 pers. | 1 | 30 | 30 |
| Bureaux 2 pers. | 2 | 30 | 60 |
| Bureaux assistants 4 pers. | 7 | 40 | 280 |
| Bureaux 2 pers. | 6 | 30 | 180 |
| Bureau 1 pers. | 1 | 10 | 10 |
| Bureau 4 pers. | 1 | 40 | 40 |
| Bureau 1 pers. | 1 | 20 | 20 |
| Bureau 6 pers. | 1 | 50 | 50 |
| Bureau 1 pers. | 1 | 15 | 15 |
| Salles de réunion 30 pers. | 2 | 60 | 120 |
| Salles de réunion 12 pers. | 2 | 25 | 50 |
| Archives | 1 | 30 | 30 |
| Courrier | 1 | 30 | 30 |
| Dépôts | 2 | 30 | 60 |
| Bibliothèque / documentation | 1 | 120 | 120 |
| Photocopies / imprimantes | 3 | 15 | 45 |
| Dépôts | 2 | 30 | 60 |
| Cuisine | 1 | 40 | 40 |
| Institutions partenaires | | | 761 |
| Bureau 1 pers. | 1 | 40 | 40 |
| Bureau 1 pers. | 5 | 30 | 150 |
| Bureaux 1 pers. | 1 | 25 | 25 |
| Bureau 1 pers. | 4 | 20 | 80 |
| Bureaux 1 pers. | 4 | 16 | 64 |
| Bureau 1 pers. | 2 | 15 | 30 |
| Bureaux 2 pers. | 2 | 25 | 50 |
| Bureaux 2 pers. | 4 | 20 | 80 |

MAISON DE LA PAIX -PROGRAMME DES SURFACES

Le programme est défini par secteurs d'activités et par type d'espace suivant leur fonctionnalité. Les surfaces utiles suivantes ne comprennent pas les surfaces de circulation, de dégagement, de sanitaires et de construction.

| Désignation / Locaux | Quantité | Surface nette | Total |
|-------------------------------------|----------|---------------|---------------|
| Bureaux 2 pers. | 2 | 17 | 34 |
| Bureaux 2 pers. | 3 | 16 | 48 |
| Bureaux 3 pers. | 3 | 25 | 75 |
| Salle de réunion 20 pers | 1 | 60 | 60 |
| Salle de réunion 12 pers | 1 | 25 | 25 |
| Locaux communs aux 3 centres | | | 589 |
| Bureau 1 pers. | 1 | 30 | 30 |
| Bureau 2 pers. | 1 | 25 | 25 |
| Bureaux 1 pers. | 4 | 16 | 64 |
| Bureau 4 pers | 1 | 40 | 40 |
| Bureau 3 pers. | 1 | 30 | 30 |
| Salle matériel | 1 | 50 | 50 |
| Salle de réunion 100 pers. | 1 | 300 | 300 |
| Salle de réunion 25 pers. | 1 | 50 | 50 |
| PLACES DE PARC | | | 2'500 |
| Parking souterrain de 100 places | 1 | 2'500 | 2'500 |
| TOTAL SU (surfaces utiles) | | | 21'309 |

ANNEXE 9

| | | |
|---|--|--|
| MAISON DE LA PAIX - ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT | | |
|---|--|--|

| | | Total |
|--|------------|--------------------|
| Achat du terrain | CHF | 20'000'000 |
| Total des surfaces nettes | SN | 18'800 |
| Total des surfaces brutes estimées (SN+30%) | SBP | 25'340 |
| CHF/m2 bruts CFC 1 à 5, hors parking | CHF | 3'619 |
| Total TTC | CHF | 91'700'000 |
| Parking CFC 1 à 5 | CHF | 5'000'000 |
| Total TTC y.c. parking | CHF | 96'700'000 |
| Réserve pour renchérissement | CHF | 14'829'000 |
| Total TTC construction | CHF | 111'529'000 |
| Equipement CFC 9 bibliothèque | CHF | 3'500'000 |
| Equipement CFC 9 | CHF | 2'900'000 |
| Total TTC équipement | CHF | 6'400'000 |
| Total TTC construction + équipement | CHF | 117'929'000 |
| Investissement total TTC y.c. terrain | CHF | 137'929'000 |

ANNEXE 10

CALCUL DU RENCHERISSEMENT**Maison de la Paix - Renchérissement global selon OCSTAT avril 2006 - avril 2007****1. Planning des travaux**

| | |
|--|------------|
| déclaration d'intention Etat Confédération | juin 2006 |
| Période de juin 2006 à avril 2007 | avril 2007 |
| Année prise en compte (10 mois) | avril 2007 |

2. Base de calcul de l'indexation

| | |
|--|----------------------------|
| indexation annuelle admise | 5.3% |
| date du devis général jusqu'au début des travaux | indexation calculée : 100% |
| début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux | indexation calculée : 0 |

3. Calcul du renchérissement**3.1 Montants pris en considération**

| | hors taxes | y.c. TVA |
|---|-------------------|-------------------|
| 1. Travaux CFC 1 à 4 (y compris parking souterrain) | 86'152'416 | 92'700'000 |
| Total | 86'152'416 | 92'700'000 |

3.2 Indexation depuis la date du devis général jusqu'au début des travaux (durée 10 mois) :

$$92'700'000 \text{ F} * 5.3\% * 10/12 \quad 4'094'250$$

3.3 Indexation depuis le début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux (durée 0 mois) :

$$(92'700'000 \text{ F} + 4'094'250 \text{ F}) * 5.3\% * 0/12 * 0\% \quad -$$

3.4 Total renchérissement

$$4'094'250 \text{ F} + \text{F} \quad 4'094'250$$

arrondi à : 4'094'000

NB : à des fins de simplification, le calcul du renchérissement n'est pas "composé" mais "simple"

CALCUL DU RENCHERISSEMENT**Maison de la Paix - Renchérissment global selon OCSTAT avril 2007 - avril 2008****1. Planning des travaux**

| | |
|-----------------------------------|------------|
| | avril 2007 |
| Période de juin 2007 à avril 2008 | avril 2008 |
| Année prise en compte (12 mois) | avril 2008 |

2. Base de calcul de l'indexation

| | |
|--|----------------------------|
| indexation annuelle admise | 5.5% |
| date du devis général jusqu'au début des travaux | indexation calculée : 100% |
| début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux | indexation calculée : 0 |

3. Calcul du renchérissement**3.1 Montants pris en considération**

| | hors taxes | y.c. TVA |
|---|-------------------|-------------------|
| 1. Travaux CFC 1 à 4 (y compris parking souterrain) | 86'152'416 | 92'700'000 |
| Total | 86'152'416 | 92'700'000 |

3.2 Indexation depuis la date du devis général jusqu'au début des travaux (durée 12 mois) :

$$92'700'000 \text{ F} * 5.5\% * 12/12 \quad 5'098'500$$

3.3 Indexation depuis le début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux (durée 0 mois) :

$$(92'700'000 \text{ F} + 5'098'500 \text{ F}) * 5.5\% * 0/12 * 0\% \quad -$$

3.4 Total renchérissement

$$5'098'500 \text{ F} + \text{F} \quad 5'098'500$$

arrondi à : 5'099'000

NB : à des fins de simplification, le calcul du renchérissement n'est pas "composé" mais "simple"

CALCUL DU RENCHERISSEMENT**Maison de la Paix - Renchérissement global****1. Planning des travaux**

| | |
|-------------------------|----------|
| date du devis estimatif | mai 2008 |
| début des travaux | mai 2010 |
| terminaison des travaux | mai 2013 |

2. Base de calcul de l'indexation

| | |
|--|----------------------------|
| indexation annuelle admise | 2.0% |
| date du devis estimatif jusqu'au début des travaux | indexation calculée : 100% |
| début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux | indexation calculée : 1/3 |

3. Calcul du renchérissement**3.1 Montants pris en considération**

| | hors taxes | y.c. TVA |
|---|-------------------|-------------------|
| 1. Travaux CFC 1 à 4 (y compris parking souterrain) | 86'152'416 | 92'700'000 |
| Total | 86'152'416 | 92'700'000 |

3.2 Indexation depuis la date du devis général jusqu'au début des travaux (durée 24 mois) :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| $92'700'000 \text{ F} * 2\% * 24/12$ | 3'708'000 |
|--------------------------------------|-----------|

3.3 Indexation depuis le début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux (durée 36 mois) :

| | |
|---|-----------|
| $(92'700'000 \text{ F} + 3'708'000 \text{ F}) * 2\% * 36/12 * 33.3\%$ | 1'928'160 |
|---|-----------|

3.4 Total renchérissement

| | |
|---|-----------|
| $3'708'000 \text{ F} + 1'928'160 \text{ F}$ | 5'636'160 |
|---|-----------|

| | |
|---|-------------------|
| arrondi à : | 5'636'000 |
| Renchérissement global selon OCSTAT 2006-2007 | 4'094'000 |
| Renchérissement global selon OCSTAT 2007-2008 | 5'099'000 |
| Renchérissement total | 14'829'000 |

NB : à des fins de simplification, le calcul du renchérissement n'est pas "composé" mais "simple"

CALCUL DU RENCHERISSEMENT

Maison de la Paix - Renchérissement part de l'Etat de Genève selon OCSTAT avril 2006 - avril 2007

1. Planning des travaux

| | |
|--|------------|
| déclaration d'intention Etat Confédération | juin 2006 |
| Période de juin 2006 à avril 2007 | avril 2007 |
| Année prise en compte (10 mois) | avril 2007 |

2. Base de calcul de l'indexation

| | |
|--|----------------------------|
| indexation annuelle admise | 5.3% |
| date du devis général jusqu'au début des travaux | indexation calculée : 100% |
| début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux | indexation calculée : 0 |

3. Calcul du renchérissement***3.1 Montants pris en considération***

| | hors taxes | y.c. TVA |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1. Travaux CFC 1 à 4 | 34'386'617 | 37'000'000 |
| Total | 34'386'617 | 37'000'000 |

3.2 Indexation depuis la date du devis général jusqu'au début des travaux (durée 10 mois) :

$$37'000'000 \text{ F} * 5.3\% * 10/12 \quad 1'634'167$$

3.3 Indexation depuis le début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux (durée 0 mois) :

$$(37'000'000 \text{ F} + 1'634'167 \text{ F}) * 5.3\% * 0/12 * 0\% \quad -$$

3.4 Total renchérissement

$$1'634'167 \text{ F} + \text{F} \quad 1'634'167$$

arrondi à : 1'634'000

NB : à des fins de simplification, le calcul du renchérissement n'est pas "composé" mais "simple"

CALCUL DU RENCHERISSEMENT

Maison de la Paix - Renchérissement part de l'Etat de Genève selon OCSTAT avril 2007 - avril 2008

1. Planning des travaux

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Période d'avril 2007 à avril 2008 | avril 2007 |
| Année prise en compte (12 mois) | avril 2008 |
| Année prise en compte (10 mois) | avril 2008 |

2. Base de calcul de l'indexation

| | |
|--|----------------------------|
| indexation annuelle admise | 5.5% |
| date du devis général jusqu'au début des travaux | indexation calculée : 100% |
| début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux | indexation calculée : 0 |

3. Calcul du renchérissement***3.1 Montants pris en considération***

| | hors taxes | y.c. TVA |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1. Travaux CFC 1 à 4 | 34'386'617 | 37'000'000 |
| Total | 34'386'617 | 37'000'000 |

3.2 Indexation depuis la date du devis général jusqu'au début des travaux (durée 12 mois) :

$$37'000'000 \text{ F} * 5.5\% * 12/12 \qquad \qquad \qquad 2'035'000$$

3.3 Indexation depuis le début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux (durée 0 mois) :

$$(37'000'000 \text{ F} + 2'035'000 \text{ F}) * 5.5\% * 0/12 * 0\% \qquad \qquad \qquad -$$

3.4 Total renchérissement

$$2'035'000 \text{ F} + \text{F} \qquad \qquad \qquad 2'035'000$$

arrondi à : 2'035'000

NB : à des fins de simplification, le calcul du renchérissement n'est pas "composé" mais "simple"

CALCUL DU RENCHERISSEMENT**Maison de la Paix - Renchérissement part de l'Etat de Genève****1. Planning des travaux**

| | |
|-------------------------|----------|
| date du devis estimatif | mai 2008 |
| début des travaux | mai 2010 |
| terminaison des travaux | mai 2013 |

2. Base de calcul de l'indexation

| | |
|--|----------------------------|
| indexation annuelle admise | 2.0% |
| date du devis estimatif jusqu'au début des travaux | indexation calculée : 100% |
| début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux | indexation calculée : 1/3 |

3. Calcul du renchérissement**3.1 Montants pris en considération**

| | hors taxes | y.c. TVA |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1. Travaux CFC 1 à 4 | 34'386'617 | 37'000'000 |
| Total | 34'386'617 | 37'000'000 |

3.2 Indexation depuis la date du devis général jusqu'au début des travaux (durée 24 mois) :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| $37'000'000 \text{ F} * 2\% * 24/12$ | 1'480'000 |
|--------------------------------------|-----------|

3.3 Indexation depuis le début des travaux jusqu'à la terminaison des travaux (durée 36 mois) :

| | |
|---|---------|
| $(37'000'000 \text{ F} + 1'480'000 \text{ F}) * 2\% * 36/12 * 33.3\%$ | 769'600 |
|---|---------|

3.4 Total renchérissement

| | | |
|---|------------------------------|------------------|
| $1'480'000 \text{ F} + 769'600 \text{ F}$ | | 2'249'600 |
| | arrondi à : | 2'250'000 |
| | Renchérissement 2006-2007 | 1'634'000 |
| | Renchérissement 2007-2008 | 2'035'000 |
| | Renchérissement total | 5'919'000 |

NB : à des fins de simplification, le calcul du renchérissement n'est pas "composé" mais "simple"

MAISON DE LA PAIX
Estimation de la subvention fédérale sur la base du programme du concours (14.01.2008)
 avec estimation d'un renchérissement annuel de 2% jusqu'en 2013 (chantier 05.2010-05.2013)

| coût (sans parking) | variante 1 (surfaces communes = 100% IHEID) | | | | facteur corr. 1.1 * | indexation 128.5** | CFC 9 (hors biblio) | total arrondi |
|------------------------|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|
| | m ² propre | m ² biblio | m ² autres | m ² total | | | | |
| m2 SU | Frs. 110'000'000 | | | | | | | |
| IHEID | 6'544 | 4'011 | 1'480 | 12'035 | | | | |
| centres | 6'100 | | | 6'100 | | | | |
| subvention | Frs. 34'547'400 | | | | | | | |
| montant subv. | 25'112'800 | 17'472'800 | 10'436'000 | 53'021'600 | 58'323'760 | 72'271'969 | 4'500'000 | 76'772'000 |
| 45% | 11'300'760 | 7'862'760 | 4'696'200 | 23'859'720 | 26'245'692 | 32'522'386 | 2'025'000 | 34'547'400 |

* selon Directives p.20
(contingences du terrain ne
permettant pas une structure
optimale de l'ouvrage)

** selon règle de calcul de
l'OFCL pour l'indice de
construction à prendre en
considération (dates de chantier
faisant foi)